AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2003
FR0011471291-FS0942

8 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 septembre 2016, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 septembre 2016, le seuil de 10% des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 939 802 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 11,89% du capital et 9,71% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 903 034 actions représentant 9 682 880 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.